



Course d'Orientation
Ligue de Bourgogne Franche-Comté

LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE COURSE D'ORIENTATION

1

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur de la Ligue BFCO Vendredi 17 juin 2016 – Besançon (25)

Membres du comité directeur présents: Valentin Palcau, François Jovignot, Françoise Papillon, Philippe Laurent, Alain Pourre, Alexandre Ganzitti, Marion Guinot, Emmanuel Carette, Jean-Charles Lalevée, Jean-Luc Porte arrivé à 18h50

Membres du comité directeur excusés: Jean Michel Ledi (pouvoir à Philippe Laurent), Guy Gutschenritter (pouvoir à Alexandre Ganzitti), Benjamin Clément-Agoni (pouvoir à Françoise Papillon), Pierre Bremeersch

Membres du comité directeur absent : Olivier Parigot

Invités présents : Jacques ABISSE (président du CDCO 25), Christian Colombet (président du CDCO 21)

Début de la réunion à 17h45

ORDRE DU JOUR

1) Règles de sélection et de validation des listes des sélectionnés pour les championnats de France sprint et moyenne distance

Jean-Charles Lalevée rappelle les quotas pré-attribués à la ligue à savoir :

Moyenne distance pédestre	Sprint pédestre
Dames élites : 12	Dames élites : 12
Hommes élites : 17	Hommes élites : 17
Jeunes dames : 8	Jeunes dames : 8
Jeunes hommes : 8	Jeunes hommes : 8

A ces quotas s'ajoutent 6 places supplémentaires pouvant être attribuées sur les trois formats de course individuelle pédestre (sprint, moyenne distance et longue distance).

Pour ces dernières il est décidé de retenir les règles de base qui suivent sachant qu'elles pourront être adaptées en fonction des propositions qui seront reçues des clubs :

- 2 places attribuées à chaque format de course,
- jeunes en priorité,
- 3 places pour chacune des ex-ligues,
- coureurs les mieux classés.

Le secrétariat de la ligue adressera aux clubs affiliés un courriel pour les inviter à adresser à la ligue les coordonnées des coureurs qu'ils souhaitent proposer sur le quota supplémentaire.

Jean-Charles Lalevée et Marion Guinot dresseront les listes des orienteurs sélectionnés sur la base des résultats des championnats de ligue longue et moyenne distance ainsi que sprint. Ces dernières seront communiquées aux clubs qui seront par ailleurs invités à faire connaître à la ligue les coordonnées des sélectionnés qui ne participeront pas aux championnats de France.

Une demande sera faite auprès de la FFCO par le président de la ligue pour des places hors quota, au titre

des coureurs ayant participé aux championnats de France universitaire de CO, du fait de leur absence sur le championnat de ligue qui s'est déroulé le même jour.

Vote : adopté à l'unanimité

2) Calendriers prévisionnels

Calendrier ligue BFCO 2016

Pour commencer à réfléchir sur le calendrier 2017 une information rédigée par Jean-Charles Lalevée sera envoyée aux structures affiliées par le secrétariat de la ligue.

Vote : adopté à l'unanimité

Championnats de France CO VTT 2017

Jean-Charles Lalevée et Alexandre Ganzitti Informent le comité directeur que les dates des championnats de France de CO VTT longue et moyenne distance 2017 ont été reculées d'une semaine. Deux points restent à préciser à savoir l'ajout sur le même week-end du championnat de France de sprint de CO VTT ainsi que la possibilité d'utiliser ces épreuves comme course de sélections.

Actuellement au niveau de la FFCO aucun dossier d'organisation n'a été déposé pour le championnat de France masstart CO VTT ainsi que le CFC.

La ligue de BFCO propose sa candidature pour la prise en charge de ces épreuves. Compte tenu des dates disponibles au calendrier fédéral et de contraintes telle que la chasse, l'organisation aurait lieu sur la première quinzaine du mois de septembre. Les épreuves pourraient se dérouler sur la région dijonnaise.

Un mail sera adressé aux structures affiliées à la ligue pour leur soumettre le projet afin de recueillir leur avis ainsi que leur soutien. Une équipe sera constituée avec comme directeur de course le président de la ligue.

Vote : adopté à l'unanimité

Point sur le projet d'organisation d'une course de CO dans le Jura en 2017

En préambule le président de ligue précise que les fédérations suisse et française de course d'orientation sont en discussion pour clarifier les règles concernant l'organisation de compétitions sur le territoire français par ou pour le compte de structures suisses au sujet :

- de l'utilisation des terrains et des cartes existantes,
- de la réalisation et de l'actualisation des cartes,
- des autorisations préalables à obtenir.

Une convention est en cours d'étude.

La fédération suisse a prévu organiser des épreuves de sélections junior les 13 et 14 mai 2017 dans le Jura, sur le territoire de la région Bourgogne Franche-Comté.

Ces épreuves seront organisées par le club français O'Jura sans que la ligue n'en ait été informée.

La ligue contactera cette structure qui lui est affiliée pour plus de précisions et pour prendre les dispositions nécessaires pour que soit régularisée cette situation. La ligue souhaiterait par ailleurs que ces épreuves, si elles sont organisées, puissent accueillir l'équipe de France juniors.

Vote : adopté à l'unanimité

Calendrier fédéral 2018

Un seul club (ADOC) a déposé un dossier qui a été validé par le CDCO 21 et la ligue, pour l'organisation des 3 Jours de Pâques 2018.

Raid multi-activité

Le président de ligue informe le comité directeur que la FFCO a décidé de maintenir le Trophée National des Raids qui devrait changer d'appellation.

Pour la FFCO les raids multi-activités restent un vecteur de développement.

3) Procédure relative à la diffusion des résultats des courses (format et délais)

Les résultats (provisoires) des courses inscrites au calendrier de la ligue doivent être adressés à Olivier Parigot : olivier.parigot@free.fr sous format HTML avec les temps intermédiaires et par circuits, si possible dans les 24 heures qui suivent la fin des épreuves.

Il est rappelé que pour communiquer les résultats à la FFCO, l'arbitre doit avoir été désigné et validé dans sa mission ainsi que figurer dans les données relatives à la compétition qu'il arbitre (rubrique agenda sur le site de la FFCO).

Les mises à jour concernant les épreuves régionales sont possibles sous couvert de la ligue.

Vote : adopté à l'unanimité

Départ de Jean-Charles Lalevée

4) Experts : besoins et suivis des compétitions

Il est fait le constat qu'un certain nombre d'experts n'ont pas réalisé d'actions depuis plusieurs années et que nous avons beaucoup de difficultés à en missionner sur nos organisations.

En conséquence :

- le président de la ligue se renseignera sur la durée de validité des diplômes attribués,
- les clubs affiliés seront questionnés sur la volonté d'implication de leurs experts,
- en fonction des réponses reçues sur les deux points qui précèdent, une actualisation de la liste des diplômés pourra être envisagée avec éventuellement des radiations si cela est possible,
- une réunion des experts de la ligue sera programmée sur la fin de la saison pour harmoniser les pratiques et échanger sur la saison écoulée.

Vote : adopté à l'unanimité

5) Demandes de subventions

CNDS

3 actions : mise en place d'une Equipe Technique Régionale (ETR), actions locales dans les ZRR et QVP, formation des bénévoles.

Montant de l'aide demandée : 8 800 €. Montant proposé en attente de validation : 4 000 €.

Région Bourgogne Franche-Comté

Convention d'objectifs concernant exclusivement l'année 2016.

4 actions : formation des jeunes sportifs, formation des experts, valorisation du sport féminin, cartographie.

Montant de l'aide demandée : 10 000 €.

6) Aide financière apportée aux jeunes, aide pour les RDE, aide aux Ecoles de CO, achat vidéo projecteur, cotisations structures affiliées, actions à mener en lien avec un aspect financier

Aide financière apportée aux jeunes

Une aide de 100 € sera apportée aux jeunes orienteurs âgés de 16 à 20 ans inscrits sur la liste fédérale Haut-Niveau. Un courrier pour mettre en avant le geste de la ligue ainsi que celui de nos partenaires leur sera adressé. Ce dernier mentionnera aussi l'obligation de produire des justificatifs de dépenses.

Vote : adopté à l'unanimité

Aide pour les RDE

Une aide de 15 € par jour et par jeune est apportée par la ligue. Cette aide est de 20 € par jour et par jeune pour ceux membres d'une SLE.

Vote : adopté à l'unanimité

Aide aux Ecoles de CO

Il est rappelé que les bilans et les renouvellements doivent impérativement passer par la ligue afin d'être validés par cette dernière. Signature de la ligue obligatoire avant envoi à la FFCO. Les dossiers sont à adresser à la trésorière.

L'aide de 100 € attribuée pour chaque Ecole sera versée une fois le bilan annuel reçu par la ligue.

Vote : adopté à l'unanimité

Vidéo projecteur

Validation de l'achat.

Vote : adopté à l'unanimité

Cotisations 2016 des structures affiliées

Pas de changement par rapport au tarif figurant dans le règlement financier. L'appel ne concernera que les structures bourguignonnes puisque les associations comtoises ont déjà réglé leurs cotisations (incluses dans les fonds versés par l'ex ligue de FC à la nouvelle ligue de BFCO). En 2017, le calcul du montant de la cotisation ligue sera aligné sur celui des structures bourguignonnes pour les comtoises, ce qui aura pour conséquence pour ces dernières de voir baisser leur contribution.

Vote : adopté à l'unanimité

Féminines

Prévoir une ou des animations pour le second semestre.

Pass'O

Il est rappelé aux structures affiliées qu'elles doivent remonter chaque trimestre à Pierre Bremeersch un état des Pass'O délivrés sur leurs actions (courses départementales, animations etc...). Ce document permet de répertorier les pratiquants non licenciés ainsi que les taxes fédérales.

Règlement financier

Le règlement financier sera actualisé en tenant compte des décisions prises ce jour en comité directeur.

Vote : adopté à l'unanimité

7) Second stage ligue (public, date et lieu)

Après un échange entre les membres du comité directeur et afin de permettre éventuellement aux licenciés qui n'ont pas pu participer au premier stage ligue, il est proposé d'en organiser un second en 2016.

Public visé : orienteurs confirmés pour perfectionnement. La priorité sera donnée aux jeunes dans l'hypothèse où le nombre de participants serait trop important.

Lieu : le président de ligue propose que le stage se déroule dans le Jura. Il prendra pour cela des contacts.

Dates : la période des vacances de la Toussaint est retenue avec deux possibilités : les 21, 22 et 23 octobre ou les 25, 26 et 27 octobre.

Christian Colombet rappelle que les vacances de la Toussaint sont l'occasion pour le CDCO 21 d'organiser chaque année un stage pour les orienteurs débutants de Côte d'Or. Compte tenu de cette donnée, le CDCO 21 est invité à communiquer rapidement les dates de ce regroupement à la ligue afin que cette dernière puisse se positionner.

Vote. : adopté à l'unanimité

8) Epreuve des balises couleurs 2016

A la date du comité directeur 25 jeunes sont inscrits. Au regard des réponses en cours 35 participants sont attendus, essentiellement des bourguignons.

La ligue souhaite que l'organisation de ce type de rencontre soit traitée comme l'est une course régionale avec l'implication d'un arbitre et d'un contrôleur des circuits.

Pour l'édition 2017, il faudra penser mettre en ligne sur le site de la ligue, l'invitation et la fiche d'inscription, en plus de l'information communiquée aux structures affiliées.

Vote : adopté à l'unanimité

9) Communication (site ligue, page facebook, médias)

Notre sport reste peu médiatisé au niveau de la presse écrite, des radios, des chaînes de télévision, et lorsque des informations sont diffusées, elles sont souvent locales. Malgré ce constat il ne faut pas pour autant relâcher nos efforts.

N'oublions pas que nous disposons de deux moyens de communication : notre site internet et notre page facebook qu'il nous appartient de rendre vivants en les alimentant d'informations et de photos.

Il est rappelé que les résultats des compétitions régionales doivent être communiqués à Olivier Parigot et que Marion Guinot (guinot-marion@orange.fr) a en charge la page facebook de la ligue. Pour cette dernière, n'hésitez pas à lui adresser des photos et des informations.

10) Cartographie

Règlement financier cartographique

Suite aux regroupements des ligues de Bourgogne et de Franche-Comté, le règlement est actualisé. La nouvelle version sera consultable et téléchargeable sur le site de la ligue ainsi que la demande d'aide. Cette dernière est à retourner à la trésorière : délai de rigueur le 31 août 2016. L'aide concerne la création et la mise à jour des cartes. Elle est reconduite pour 2016, sachant que la ligue tiendra compte des subventions reçues du CNDS et de la région pour déterminer le montant des aides.

Une information sera faite auprès des structures affiliées, afin de les informer.

Vote : adopté à l'unanimité

Tour de table des comités départementaux

Les deux présidents des comités départementaux présents sont invités à faire part des pratiques qui sont celles de leur comité respectif au niveau du plan cartographique. L'objectif de la ligue est d'homogénéiser les procédures.

CDCO 21 :

Christian Colombet présente la charte qui est en vigueur au niveau du CDCO 21. Cette dernière sera adressée à la ligue afin d'être communiquée aux structures affiliées. Elle pourra servir de base de travail pour l'élaboration d'un document qui sera commun à l'ensemble des départements.

CDCO 25 :

Jacques Abisse présente le fonctionnement retenu au niveau du CDCO 25 qui est aussi celui de l'ex ligue de Franche-Comté.

La demande de cartographie est adressée au CDCO 25 qui vérifie sa validité (zone déjà cartographiée ou non, si zone déjà cartographiée accord du ou des commanditaires, zone non inscrite au plan cartographique). Une fois l'accord donné la demande est transmise à la ligue pour validation et inscription au plan cartographique de la ligue.

Le numéro de la carte est attribué une fois cette dernière réalisée.

La carte est communiquée au CDCO 25 qui vérifie qu'elle est conforme aux règles édictées par la FFCO. Il procède ensuite à sa déclaration.

La ligue souhaite que la gestion de la cartographie reste décentralisée au niveau des comités départementaux. En conséquence il appartiendra au responsable cartographique de chaque comité de:

- vérifier la validité de la demande,
- mettre à jour le plan triennal,
- d'attribuer le numéro d'enregistrement,
- d'effectuer la déclaration auprès de la FFCO, voire la BNF après vérification de la conformité aux normes,
- d'archiver la carte (archivage papier et numérique). Pour rappel quatre exemplaires papier de la carte doivent être communiqués au moment de sa déclaration (un pour CDCO, un pour la ligue et deux pour la FFCO).

Du fait qu'il n'existe pas un comité dans chaque département, les regroupements qui suivent sont décidés : départements 25 et 90, et départements 58 et 89.

Vote : adopté à l'unanimité

Politique tarifaire de rétrocession des cartes

La ligue laisse les structures libres d'appliquer leur propre prix, sachant qu'elle demande que leur tarification intègre des coûts de rétrocessions préférentiels aux structures affiliées et aux licenciés.

La ligue établira une grille de tarifs conseillés pour tendre vers une harmonisation.

Vote : adopté à l'unanimité

Recensement des cartographes

La FFCO détient une liste des cartographes d'orientation. Le président de ligue demandera que cette dernière nous soit communiquée.

12) Formation

Il est décidé d'organiser deux formations GEC , si possible d'ici la fin de l'année.

Deux niveaux seraient proposés:

- débutants avec OE2003, sur deux journées (une pour la théorie, l'autre pour la pratique),
- confirmés avec OE2010 en situation de course si possible.

Valentin Palcau et Jean-Luc Porte prennent contact avec les intervenants en interne et en externe pour connaître leurs modalités d'intervention.

Jean-Luc Porte revient par ailleurs sur le fait qu'il est impératif que chaque club ait un représentant formation (que ce soit le président du club ou un autre membre du club). Les structures affiliées sont donc invitées à communiquer à la ligue les coordonnées de cette personne.

Vote : adopté à l'unanimité

13) Retour sur la réunion des présidents de ligue du 12 juin 2016

Les points sur lesquels Valentin Palcau souhaitait revenir figurent dans les sujets abordés lors de la présente réunion du comité directeur.

Par ailleurs, le compte rendu de la réunion des présidents de ligue sera diffusé dès sa parution.

14) Questions diverses

Une description du nouveau système de poinçonnage sans contact est faite par le président de ligue. Ce dernier devrait remplacer assez rapidement celui qui est actuellement utilisé.

Françoise Papillon, en tant que trésorière de la ligue, rappelle que la convention relative à la location du matériel ligue doit systématiquement être remplie et signée surtout lorsqu'il d'agit de preneur extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h50.

Le président
Valentin PALCAU

Le secrétaire.
Philippe LAURENT